

Lutte de classe

Entretien commenté de Mailly (FO) au Figaro du 19 juin 2007

Le Figaro : Vous rencontrez aujourd'hui, au siège du MEDEF, l'ensemble des dirigeants patronaux et syndicaux. Qu'attendez-vous de cette réunion?

Jean-Claude Mailly : Nous allons officiellement lancer les négociations entre syndicats et patronat sur le contrat de travail, l'assurance-chômage, les parcours professionnels et peut-être la représentativité syndicale.

(On a le droit de s'inquiéter. Il faut avoir en permanence à l'esprit que toutes les réunions de ce genre depuis plus de 10 ans se terminent finalement systématiquement par la remise en cause de nos acquis sociaux, il suffit de penser à la diminution des allocations chômage depuis 25 ans pour en avoir la certitude...)

Le Figaro : Pour engager la réforme du marché du travail donc...

Jean-Claude Mailly : Je n'aime pas beaucoup ce terme de «réforme du marché du travail», qui sous-entend que l'économie est une science exacte dans laquelle le social ne serait qu'une variable d'ajustement, mais passons... Sur ce premier thème, nous allons définir le cadre des discussions. Je ne vois pas une négociation qui se terminerait par trois accords séparés, car ces sujets sont étroitement liés. Quant à la réforme de la représentativité syndicale, je pense qu'il faut cheminer parallèlement. Je n'ai rien contre un démarrage rapide de cette négociation, mais il y a aussi une question de faisabilité. On ne pourra pas tout faire en même temps.

(Il serait plus facile de marchander avec le MEDEF dans le cadre d'un accord global, on a compris.)

Le Figaro : Diriez-vous, comme la présidente du MEDEF, Laurence Parisot, que les négociations sont «historiques»?

Jean-Claude Mailly : «Historiques», je ne sais pas. Il ne s'agit en tout cas que de l'application de la loi de modernisation du dialogue social votée au début de l'année et qui stipule qu'avant d'engager toute réforme touchant au monde du travail, le gouvernement doit proposer aux interlocuteurs sociaux d'ouvrir une négociation. Il y a aujourd'hui sur ces sujets une volonté de négocier, mais de là à qualifier le moment d'«historique»... Je préfère d'autant moins me prononcer sur ce terme que les négociations s'annoncent compliquées. Nous sommes sur des terrains extrêmement complexes avec parfois de véritables fossés entre les positions des uns et des autres. Sur le contrat de travail par exemple, la marge est très étroite. Nous, nous n'acceptons pas la notion de rupture à l'amiable, qui priverait le salarié de tout recours.

(Mailly feint de jouer au crétin en répondant « je ne sais pas », ben voyons ! Parisot sait parfaitement de quoi elle parle, ce que Mailly ne peut pas ou ne veut pas admettre, c'est que le principe même d'avoir accepté de discuter avec le MEDEF de la remise en cause du contrat de travail, de la limitation du droit de grève par exemple, était inespéré et suffisant pour Sarkozy et le MEDEF, car ils savent très bien qu'une fois pris dans les mailles du filet, ils n'auront plus qu'à se baisser pour ramasser le poisson, autrement dit, à tirer les avantages qu'ils sont les seuls à attendre de ce genre de réunions. C'est la raison pour laquelle leur boycott s'impose plus que jamais.)

Le Figaro : En regard de l'enjeu, vous sentez-vous tenu par une obligation de résultat ?

Jean-Claude Mailly : Quand on entre dans une négociation, l'objectif c'est d'essayer d'aboutir, mais il n'y a pas d'obligation de résultat. Par ailleurs, la démocratie sociale n'est pas la démocratie politique. Un accord interprofessionnel n'est pas une loi. Nous négocions, le Parlement légifère.

(Négocier quoi ? Peut-on parler sérieusement de négociation lorsque chacune de ces réunions se terminent de la même manière, au profit des patrons ?)

Le Figaro : Pour FO, n'y a-t-il pas dans ces négociations l'occasion de rompre avec les pratiques contestataires de votre prédécesseur, Marc Blondel, pour renouer avec une attitude plus réformatrice ?

Jean-Claude Mailly : Je ne partage pas du tout cette vision. FO a toujours été une organisation réformatrice. Nous avons toujours été partisans de la pratique contractuelle. Je vous rappelle d'ailleurs qu'en dehors de l'accord sur l'assurance-chômage, que nous étions à deux doigts d'accepter, nous avons signé tous les accords récents: égalité salariale, diversité, télétravail, accidents du travail-maladies professionnelles... Tout dépend de la qualité des accords.

(FO signe tout ou presque, on le savait déjà, et quand il ne signe pas un accord pourri, il le regrette ! Quand Mailly ne signe pas avec le MEDEF, ce n'est pas forcément parce que leur marchandage n'aurait pas permis d'aboutir, mais peut-être en raison d'un autre marchandage plus discret qui se déroule avec la direction du PT qui occupe une place importante au sein de ce syndicat, en échange de quoi, le PT ne critique pratiquement jamais la direction confédérale de FO et vote (ou s'abstient plus rarement) les résolutions présentées par celle-ci.)

Le Figaro : Il reste qu'une réforme du marché du travail aurait plus de poids, et serait sans doute mieux acceptée, avec de nombreuses signatures dont celle de FO.

Jean-Claude Mailly : Nous restons opposés aux accords majoritaires, mais notre signature serait effectivement importante pour donner du crédit à un accord.

Le Figaro : Craignez-vous que le gouvernement intervienne dans les négociations ?

Jean-Claude Mailly : La position de FO a toujours été de dire qu'il ne fallait pas confier aux politiques, quels qu'ils soient, le soin de décider à notre place.

(Le MEDEF suffit amplement !)

Le Figaro : C'est pourtant ce qu'a fait François Fillon avec la réforme des heures supplémentaires, sur laquelle vous n'avez pas voulu négocier.

Jean-Claude Mailly : C'est vrai que nous n'étions pas preneurs. Mais cette réforme n'était pas pour nous un objet de négociation puisqu'il s'agissait avant tout d'une question fiscale. Ce que nous avons retenu de cette réforme, ce sont les risques que les exonérations de cotisations ne soient pas compensées à la Sécurité sociale, les inégalités entre ceux qui paient l'impôt et les autres, et les effets pervers sur l'emploi. Elle ne va d'ailleurs pas être aussi simple que cela à mettre en place.

(Et l'augmentation de la productivité et de l'exploitation qui accompagne cette loi ? A quoi bon l'évoquer.)

Le Figaro : Êtes-vous plus convaincu par les projets sur la TVA sociale ?

Jean-Claude Mailly : Encore moins. C'est une erreur car le problème n'est pas complètement posé. Il faut commencer par se demander, dans le financement de la protection sociale, ce qui relève de l'assurance et ce qui relève de la solidarité nationale. En tout cas, je ne crois pas à la TVA pour lutter contre les délocalisations. Même une hausse de 5 points de TVA ne serait pas à la hauteur pour concurrencer le coût des produits chinois. Sans compter l'importante surévaluation de l'euro par rapport au dollar, que certains estiment à 30%. Nous tenons à ce que les cotisations restent majoritaires dans le financement car c'est ce qui fonde le paritarisme.

(Mailly a dit clairement qu'il ne s'opposerait pas à ce projet de « TVA sociale » tant que « les cotisations restent majoritaires dans le financement car c'est ce qui fonde le paritarisme. », ce qui signifie que le gouvernement peut avancer tranquillement vers le financement fiscalisé de la Sécurité sociale à hauteur de 50%, Mailly ne s'y opposera pas, Sarkozy et ses amis d'Axa et Cie. ont de quoi

se réjouir, il ne suffira plus ensuite au gouvernement d'ajouter un tout petit 1% pour que la Sécurité sociale soit vidée de son contenu et prête pour la privatisation, et l'on sait d'avance qu'aucun dirigeant syndical ne s'opposera à une augmentation de 1% du financement fiscalisé de la Sécurité sociale sous des prétextes bidons après avoir tout accepté auparavant. En conclusion, Mailly a déjà capitulé sur le projet de fiscalisation-privatisation de la Sécurité sociale.)

Le Figaro : Pourriez-vous accepter la création d'une franchise médicale ?

Jean-Claude Mailly : Non. Inéluctablement, cela retarderait l'accès aux soins. Et je pense que cela créera des réactions dans la population.

(Lisez bien, les jeunes camarades doivent être capables de décrypter par eux-mêmes ce genre de déclaration.

Mailly commence par répondre non. Si on s'en tient là, on pourrait se dire : mais il est bien Mailly, il défend en fait les intérêts des travailleurs. Mais que dit-il juste après ? Il justifie sa réponse, négative en l'occurrence. Il s'y prend en deux temps. Tout d'abord, il évoque très brièvement les conséquences négatives de ce projet en exprimant son point de vue personnel, puis celui qu'il prête à la population. En apparence ces deux phrases sont indépendantes puisque séparées par un point, tout comme ces deux prises de positions semblent l'être. Oui, mais c'est oublier que la seconde phrase commence par la conjonction de coordination et qui a pour fonction de relier deux propositions dont le contenu se complète ou traite du même sujet.

Si vous relisez sa réponse en reliant les deux propositions coordonnées par et en une seule phrase, vous vous rendrez compte immédiatement que la seconde proposition atténue le contenu exprimé dans la première, qu'elle en précise le sens en introduisant une restriction qui aboutit à limiter la portée du non exprimé initialement, sans le remettre en cause formellement.

Maintenant, imaginons que cette mesure ne soit pas accompagnée d'une mobilisation des travailleurs, ce qui n'est pas une extrapolation gratuite puisque l'introduction de la CSG ou le déremboursement de centaines de médicaments n'ont entraîné aucune mobilisation dans le passé, par exemple, dans ce cas-là la seconde proposition se transforme ainsi : "Et je pense que cela ne créera pas des réactions dans la population. ". L'emploi de et devient impossible, il faudrait le remplacer par mais qui introduirait une opposition entre les deux propositions.

Dés lors, on doit se poser une série de questions : laquelle des positions l'emportera, celle exprimée par Mailly à titre personnel ou celle qui serait prêtée aux travailleurs ? Quelle valeur faudrait-il attribuer à son non ? A quoi Mailly nous a-t-il habitué dans le passé : à engager le combat contre le gouvernement en partant de ses prétendues positions ou à s'en abstenir en prétextant que les travailleurs n'étaient pas mobilisés, etc. ? Vous connaissez tous la réponse.

Finalement, il ne restera plus au gouvernement et à Mailly, plus largement à l'ensemble des dirigeants syndicaux, qu'à faire en sorte que les travailleurs ne se mobilisent pas pour que le non de Mailly n'ait plus aucune valeur, il n'avait été prononcé que pour la forme car il ne pouvait pas répondre autrement à cette question, et le gouvernement pourra faire passer sa mesure réactionnaire.

Je pense qu'il faut démolir la légende selon laquelle les dirigeants syndicaux seraient combatifs et se situeraient du côté des travailleurs, qu'ils seraient opposés quant à eux aux contre-réformes du gouvernement ou du MEDEF, tandis que les travailleurs n'y seraient pas défavorables ou qu'ils n'auraient pas conscience de leur nocivité.

Mailly a le droit de dire ce qu'il veut, nous, nous devons interpréter ses prises de position non pas en fonction de ce qu'il en dit lui-même ou d'autres, mais à partir des faits, en tenant compte de notre expérience de la lutte des classes et en nous plaçant aux côtés du prolétariat, sinon notre combat contre les appareils se réduit à un bavardage stérile donc inefficace et inutile.)

Le Figaro : Et les projets sur le service minimum ?

Jean-Claude Mailly : Nous serons très attentifs à ce que la loi-cadre ne porte pas atteinte au droit de grève. Maintenant, sur cette question du service minimum, il faut garder la tête froide. En 2006, la SNCF a recensé 6 043 incidents ayant généré des retards. Parmi ces incidents, 140 sont dus à des mouvements sociaux et 1 728 à des défaillances de matériel. Cela relativise le débat.

(Pur mensonge puisque le seul fait d'accepter de discuter avec le gouvernement sur la base du principe du service-minimum, constitue une acceptation de la remise en cause du droit de grève. Il peut bien essayer de "relativiser le débat" sur cette question, il ne pourra pas apparaître autrement qu'un Chérèque, un jaune !)

Le Figaro : Dans le même ordre d'idée, Nicolas Sarkozy, alors candidat, avait proposé d'instaurer un vote à bulletin secret au bout de huit jours de grève. En avez-vous parlé lorsque vous l'avez rencontré?

Jean-Claude Mailly : Je m'en suis bien gardé puisque cela faisait longtemps que l'on n'entendait plus parler de cette idée. Lors de nos entretiens, personne ne l'a évoquée. Je considère qu'elle est tombée à l'eau. J'ai en revanche attiré l'attention du président sur le véritable malaise qui se développe dans la fonction publique. Les fonctionnaires ont aujourd'hui de sérieuses interrogations sur leur rôle, leur mission et leur place dans la société. Avant toute chose, il faudrait ouvrir un vrai débat sur le rôle de l'État et les services publics au sens large, dans le cadre de notre système républicain.

(Pour Mailly comme pour l'ensemble des dirigeants syndicaux, la fonction publique constitue leur fond de commerce, si elle disparaissait, sur le 8 ou 9% de syndiqués en France, il n'en resterait plus que 2 ou 3% maximum, l'existence même des appareils des syndicats seraient menacés.)

La méthode des dirigeants syndicaux est la suivante depuis 1950 : on marchandise avec vous des miettes pour la fonction publique et nos syndiqués, pendant ce temps là vous faites ce que vous voulez avec les 20 ou 21 millions de travailleurs du secteur privé. Je schématise un peu pour être bref, mais c'est ainsi que les choses se passent en réalité. Vous avez sans doute remarqué que les dirigeants syndicaux n'hésitaient pas à appeler à la grève les cheminots, les agents de la RATP, les enseignants ou les infirmières, les postiers ou les agents d'EDF, etc. pour la défense de leurs statuts, leurs régimes de retraites, les salaires, mais qu'ils n'engagent pratiquement jamais d'action en direction des travailleurs du secteur privé qui représente plus de 75% des travailleurs de ce pays.

Les dirigeants syndicaux défendent leur boutique, leurs appareils, ils en ont rien à foutre du reste. J'en veux encore pour preuve les déclarations des dirigeants du PT qui vont exactement dans le même sens, lorsqu'ils expliquent que la démocratie sociale daterait de l'après-guerre, date à laquelle la fonction publique fut renforcée et où les syndicats obtinrent la possibilité d'y être représentés, plus d'autres avantages importants qui se sont traduits financièrement. À les écouter, les années d'après-guerre de 1945 à 1950 constituerait un modèle de démocratie sociale, or ce qu'ils oublient de préciser, c'est qu'en dehors des fonctionnaires qui bénéficieront de la garantie d'emploi, d'avantages spécifiques (logement, retraite, etc.), de meilleures conditions de travail encadrées par les syndicats, les millions de travailleurs du secteur privé, l'immense majorité des travailleurs demeureront dans la même situation qu'avant-guerre. Mais cela ne les intéresse pas plus que Mailly ou Thibault.)

Le Figaro : Le gouvernement n'accordera pas de «coup de pouce» au smic et souhaiterait qu'à l'avenir, son évolution soit fixée par les partenaires sociaux ou par une commission de sages.

Jean-Claude Mailly : J'ai déjà dit à Nicolas Sarkozy que le SMIC devait rester de la responsabilité des pouvoirs publics. Maintenant, que la décision d'accorder un «coup de pouce» soit éclairée par une commission indépendante, cela ne nous dérange pas. À condition bien sûr qu'il s'agisse d'une commission qui éclaire et pas d'une commission qui décide.

(Mailly confirme à sa façon ce que je viens de dire : il évoque le SMIC, mais il s'en fout des millions de travailleurs (17% des actifs) qui vivent dans la misère : " le SMIC devait rester de la responsabilité des pouvoirs publics". Souvenez-vous que Royal a dit que le SMIC à 1 500 euros était une "idiotie irréalisable", Mailly lui répond en substance : inutile d'engager la bataille sur cet objectif, laissons les patrons exploités tranquillement les travailleurs, ne nous mêlons pas de ce qui ne nous regarde pas.)

Le Figaro : Comment jugez-vous les premiers pas de Nicolas Sarkozy à l'Élysée ?

Jean-Claude Mailly : Le protocole s'est assoupli ! Lors de nos rencontres, nous avons eu des discussions franches, sérieuses et serrées. Cela dit, je n'analyse pas son élection comme un blanc-seing qui lui aurait été délivré, même si sa légitimité est incontestable. Dans ce scrutin, la population a exprimé sa volonté que les choses se fassent et qu'elles se fassent bien. Ce qui s'est exprimé, c'est la demande d'un retour au volontarisme politique. Mais «tout est possible» avec Nicolas Sarkozy.

(Pas étonnant que pour Mailly « *sa légitimité (de Sarkozy) est incontestable* », cela lui permettra d'expliquer qu'il n'est pas possible dans ces conditions-là de mobiliser les travailleurs et de justifier au passage tous les accommodements possibles avec le MEDEF et le gouvernement. D'ailleurs, il ne se gêne pas pour faire porter à l'avance sur les travailleurs la responsabilité des conséquences du programme de Sarkozy. Ne l'ont-ils pas cherché en exprimant « leur volonté » que les choses se fassent et qu'elles se fassent bien en confiant cette mission à Sarkozy ? C'est clair. Mailly n'aura absolument aucune responsabilité dans ce qui adviendra au cours des mois et des années à venir, les travailleurs ont voulu Sarkozy : qu'ils se démerdent avec lui. Et puis, il n'est pas si terrible le flic-président «tout est possible», sous-entendant même le meilleur ! Quelle horreur ce Mailly !

A partir du moment où l'on confond la légitimité de Sarkozy qui repose pour l'essentiel sur les classes dominantes et une large frange de la petite-bourgeoisie, avec le rejet de la politique qu'il incarne et qui s'est exprimé par le vote de l'immense majorité du prolétariat, on aboutit fatalement à subordonner le syndicalisme aux intérêts que représente Sarkozy, le capitalisme. Vous avez dit : des syndicats indépendants ? Vous me permettrez une nouvelle fois d'en douter fortement.

Rupture des relations des syndicats avec le gouvernement et le MEDEF ! L'indépendance des syndicats peut-elle se concevoir autrement ?)

Propos recueillis par Béatrice Taupin, François-Xavier Bourmaud et Nicolas Barré